

Direction des Finances

COMPTE-RENDU

DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 19 JUIN 2017

Etaient présents :

M. BRIAND, Président
M. GATARD, Vice-Président, rapporteur du budget
M. BABARY, Vice-Président
M. AUGIS, Vice-Président
Mme BEAUFILS, Vice-Présidente
M. GUILLEMIN, Vice-Président
M. SCHWARTZ, Vice-Président
M. GALLIOT, Vice-Président
M. CHAS, Vice-Président
M. RITOURET, Vice-Président
M. DELETANG, membre du Bureau
M. LE TARNEC, membre du Bureau
M. MARAIS, membre du Bureau
M. CLEMOT, membre du Bureau
M. FENET, membre du Bureau
M. PLAT, membre du Bureau
Mme CHAILLEUX, membre du Bureau
M. CHALON, membre du Bureau
M. AVENET, membre du Bureau
M. LORIDO, membre du Bureau

M. METAIS, membre du Bureau
M. VALLEE, conseiller communautaire
M. DAVIET, conseiller communautaire
M. LAUNAY, conseiller communautaire
Mme GOBLET, conseillère communautaire
Mme POTEL, conseillère communautaire
Mme PLOQUIN, conseillère communautaire
Mme JUGEL, conseillère communautaire
Mme DRABIK, conseillère communautaire
Mme BELNOUE, conseillère communautaire
M. GILLOT, conseiller communautaire
Mme SAVETON, conseillère communautaire

Etaient excusés :

M. DE OLIVEIRA, Vice-Président
Mme SAUNIER, conseillère communautaire
Mme NOVAK, conseillère communautaire
M. DEBLAISE, conseiller communautaire
Mme BOUAKKAZ, conseillère communautaire
Mme FONTENEAU, conseillère communautaire
Mme GARRIGUE, conseillère communautaire
M. PAUMIER, conseiller communautaire
Mme BESQUENT, conseillère communautaire
Mme FRETON, conseillère communautaire
M. CHEVTCHENKO, conseiller communautaire
Mme LEPINE, conseillère communautaire

M. BRIAND ouvre la séance et invite M. GATARD à présenter les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibérations soumises au Bureau Métropolitain

01) Attributions de subventions aux associations culturelles et sportives.

M. GATARD invite la commission à se prononcer sur les propositions d'attribution figurant dans la délibération.

M. VALLEE cite le premier paragraphe de la délibération qui stipule

« De nombreuses associations à caractère culturel ou sportif contribuent par leurs actions ou leurs résultats à promouvoir la culture et le sport à un niveau qui dépasse le seul niveau communal.

Aussi, il importe que la Métropole puisse développer une politique de soutien à ces associations ».

Or, certaines propositions d'attributions semblent concerner spécifiquement des associations purement communales. Il renouvelle donc ses observations exprimées lors de la Commission du 22 mai 2017.

M. BRIAND rappelle, comme il l'a fait le 22 mai 2017, que le mode de fonctionnement de l'attribution des subventions réside sur le fait d'attribuer à chaque commune une enveloppe de 4,75 € mais de laisser le soin à chaque Maire d'indiquer à la Métropole comment il souhaite répartir cette enveloppe.

Cette méthode permet à chaque commune d'assurer une cohérence entre les attributions faites par les Communes et celle faites par la Métropole.

Par contre, il incite les Communes à cibler leurs propositions sur une ou deux associations afin d'éviter l'attribution de sommes trop minimes.

Mme BEAUFILS rappelle l'importance de la vie associative et le fait de laisser le soin aux Communes de choisir comment répartir cette enveloppe.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

02) Soutien de la Métropole aux événements culturels ou sportifs.

M. GATARD propose à la commission de se prononcer sur les attributions figurant dans la délibération.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

03) Mobilités - Budget transport - Cession de bus.

M. GATARD indique qu'il est proposé d'autoriser Keolis Tours à céder 5 bus à Keolis Caen pour un montant de 9.500 €.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

18) Financement de 6 logements PLAI (Acquisition-Amélioration) - Rue de Joué - Chambray les Tours - Programmation 2015 - Garantie d'emprunt prêt locatif (PLAI) Caisse des Dépôts et Consignations - 209.000,00 € - Taux de garantie 50 %.

Dans le cadre de la politique de l'habitat, il est proposé à la commission de se prononcer sur la garantie de prêt présentée.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

Délibérations soumises au Conseil Métropolitain

06) Attribution de fonds de concours aux communes.

Dans le cadre de la gestion de l'enveloppe des fonds de concours aux Communes, il est proposé de procéder aux attributions figurant dans la délibération.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

07) Demande de fonds de concours aux Communes.

M. GATARD précise que suite à l'extension des compétences de l'ex Communauté d'agglomération en Communauté Urbaine puis en Métropole, il a été nécessaire de formaliser le montant des transferts de charges d'Investissement.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts a décidé de laisser le choix aux Communes de fixer, elles-mêmes, le montant à prendre en compte, à ce titre.

Il a été acté, qu'au vu du montant proposé par la Commune, la Métropole s'engagerait à réaliser, sur la Commune, un même montant d'investissement annuel.

Dans l'hypothèse, où sur un exercice, la Commune souhaite que la Métropole investisse davantage sur la Commune, celle-ci doit apporter un fonds de concours à la Métropole afin d'assurer la neutralité des transferts de charges.

Compte-tenu de ce contexte, il est proposé, au Conseil Métropolitain, sur la base des informations fournies par les Communes de solliciter les fonds de concours figurant

dans la délibération, dans la mesure où le montant des transferts de charges d'Investissement est inférieur aux travaux à réaliser, sur la Commune, par la Métropole.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

08) Réaffectation de l'objet du fonds de concours de droit commun 2016 attribué à la Commune de Rochecorbon.

M. GATRD rappelle que par délibération du 8 mars 2016, la Commune de Rochecorbon a sollicité un fonds de concours de droit de commun de 43.730 € pour les travaux d'aménagement de la rue des Basses rivières.

Celui-ci lui a été attribué, par délibération du Conseil Communautaire en date du 2 mai 2016.

Compte-tenu des contraintes rencontrées lors de l'étude du dossier, les travaux n'ont pu démarrer qu'à compter de janvier 2017.

Dans la mesure où la métropole, à compter de l'exercice 2017, est désormais compétente pour intervenir en matière de travaux de voirie, la Commune de Rochecorbon propose de réaffecter le bénéfice de ce fonds de concours 2016 sur une nouvelle opération dont l'objet est de réhabiliter le gymnase de la Commune.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

09) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016 du Budget principal, du Budget transport du Budget de l'assainissement.

Il sera proposé au Conseil métropolitain d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

10) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget principal et affectation du résultat.

11) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe du Transport et affectation du résultat.

12) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe de l'assainissement et affectation du résultat.

M. GATARD présente la synthèse des comptes administratifs des différents budgets et invite ensuite les membres de la Commission à faire part de leurs observations.

M. VALLEE souligne, comme l'a fait remarquer M. GATARD, même si une amélioration peut être constatée, le niveau encore élevé des reports.

M. BRIAND constate effectivement que les projets sont parfois longs à être mis en œuvre.

Concernant la dette du Transport, il informe les membres de la Commission du travail de négociation mené avec la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'encours représente 93 M€. Celle-ci a abouti à un réaménagement conduisant, certes à un allongement de la durée de 3,7 ans mais à un gain sur la durée de 15,7 M€.

A cette occasion, et en travaillant sur la liste des emprunts transférés par les Communes à la Métropole, il a pu constater la diversité des taux appliqués par les banques.

M. PLAT demande s'il serait envisageable de grouper les demandes de prêt afin que les Communes puissent bénéficier de meilleur taux.

M. BRIAND indique que cela va être compliqué mais propose qu'au moins il y ait un échange d'information entre les Communes et la Métropole à ce sujet. Il rappelle par ailleurs que les services financiers de la Métropole sont à la disposition des Communes si celles-ci ont besoin de conseil en ce domaine.

La Commission est ensuite appelé à se prononcer sur ces 3 délibérations.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

13) Budget de l'Eau - Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint Cyr sur Loire-Saint Symphorien-Sainte Radegonde en Touraine (S.I.E. 3S).

14) Budget annexe de l'Eau - Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Rochecorbon-Parçay Meslay - Affectation des résultats.

15) Budget de l'Eau potable - Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Savonnières-Villandry-Druye-Affectation des résultats.

16) Budget annexe de l'Eau - Répartition du patrimoine - Solde excédentaire de la section d'investissement du Syndicat Intercommunal

d'Adduction d'Eau Potable de Notre Dame d'Oé-Chanceaux sur Choisille-Cerelles.

17) Budget annexe de l'Eau - Affectation des résultats du service de l'Eau potable du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Fondettes-Luynes-Saint Etienne de Chigny.

M.GATARD indique qu'il convient suite à la dissolution des différents syndicats d'eau potable, compte de la reprise de cette compétence par la Métropole, de procéder au vote des comptes administratifs correspondants

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

18) Budget principal - Exercice 2017 - Décision Modificative N°1.

M.GATARD procède à la présentation de la décision modificative 1 de l'exercice 2017 du budget principal conformément à la délibération jointe à l'ordre du jour.

M. VALLEE souhaite avoir des précisions sur les écritures suivantes :

- ESBAT 108.000 € en Fonctionnement et 75.000 € en Investissement
- Aménagement des Granges Galands - 200.000 €

M. AUGIS précise, concernant les Granges Galands que cette réduction de crédits s'explique par la clôture de l'opération, l'ensemble des travaux prévus à l'opération ayant été réalisés.

M. BRIAND indique concernant l'ESBAT que les 108.000 € tiennent compte de l'augmentation du nombre d'étudiants. Il rappelle par ailleurs que cette école est la 5^{ème} école de ce type en France. S'agissant des 75.000 € en Investissement, il s'agit d'un rattrapage 2016 par rapport aux crédits qui auraient dû être versés à ce titre.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

19) Budget Assainissement - Exercice 2017 - Décision Modificative N°1.

M.GATARD procède à la présentation de la décision modificative 1 de l'exercice 2017 du budget Assainissement conformément à la délibération jointe à l'ordre du jour.

M. BRIAND tient à féliciter le Vice-Président et les services pour la réalisation du micro tunnelier sous la Loire.

Par ailleurs, il informe les membres de la Commission qu'il a demandé la réalisation d'une étude paysagère de la station d'épuration située à la Riche afin d'isoler celle-ci et permettre aux gens circulant notamment sur le périphérique d'avoir une autre vision de cet équipement.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

20) Budget de l'Eau - Exercice 2017 - Décision Modificative N°1.

M. GATARD procède à la présentation de la décision modificative 1 de l'exercice 2017 du budget Eau potable conformément à la délibération jointe à l'ordre du jour.

Il rappelle, par ailleurs, le fait que les communes ont conservé les excédents de l'exercice 2016. Or, il est nécessaire d'assurer les urgences et notamment les extensions nécessaires à la délivrance des permis de construire par les Communes. Cela explique qu'il faille augmenter le recours à l'emprunt initialement prévu au BP.

M. RITOURET demande à ses collègues de bien vouloir anticiper leurs programmes d'urbanisation afin que la Métropole puisse elle-même disposer d'une meilleure vision des extensions de réseaux à prévoir pour mieux en planifier le financement et la réalisation.

M. BRIAND indique qu'il a été constaté une forte demande de réalisation de travaux par les Communes. A ce sujet, il a demandé que soit examiné le rythme d'investissement existant dans les Communes avant le 01.01.2017.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

21) Budget Crématorium - Exercice 2017 - Décision Modificative N°1.

M. GATARD procède à la présentation de la décision modificative 1 de l'exercice 2017 du budget Crématorium conformément à la délibération jointe à l'ordre du jour.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

22) Transfert des compétences à la Métropole - autorisation de transfert des contrats.

M. GATARD précise que la convention de gestion passée avec la ville de Tours expire au 1^{er} juillet et qu'il convient donc d'approuver le transfert des marchés de Fonctionnement correspondant.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

23) Suites données aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes du Centre Val de Loire concernant la gestion des transports urbains

M. GATARD indique que, par délibération en date du 3 mai 2016, l'assemblée a pris acte des observations définitives de la chambre relatives à la gestion des transports urbains.

En application des dispositions de l'article L 243-7-I du code des juridictions financières, dans un délai d'un an qui suit la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente dans un rapport à cette même assemblée, les actions qu'elle a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Aussi, le conseil métropolitain sera invité à prendre connaissance de ce rapport et de ses annexes.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

41) Maison du vélo : approbation des tarifs 2017-2018.

Il est proposé de fixer, sur la base de la délibération jointe à l'ordre du jour, les tarifs de la Maison du vélo qui ouvre début juillet.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

44) Fixation des tarifs 2017 pour l'occupation des châteaux d'eau de la Métropole par les opérateurs de téléphonie mobile.

Il est proposé de fixer, sur la base de la délibération jointe à l'ordre du jour, les tarifs relatifs à l'occupation des châteaux d'eau par les opérateurs de téléphonie mobile.

M. VALLEE s'interroge sur le problème de sécurité publique que peuvent présenter ces interventions sur des bâtiments qui nécessitent une vigilance particulière afin de se prémunir de tous actes de malveillance vis à vis de la ressource en eau.

M. RITOURET précise qu'aucun accès libre n'est possible et que chacune des interventions se fait en présence d'agents du service des eaux.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

49) Approbation de la grille tarifaire LE TEMPS MACHINE 2017 2018

Il est proposé de fixer, sur la base de la délibération jointe à l'ordre du jour, la grille tarifaire du Temps Machine 2017 2018.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

* *
*